


**« Développement d'un service médiation
Logement sur le département de Lot-et-
Garonne »**



**« Mission Locale de l'Agenais, de l'Albret et
du Confluent
Mission Locale du Pays Villeneuvois
Mission Locale de la Moyenne Garonne »**

**NOTE DE RESTITUTION FINALE
DU PORTEUR DE PROJET**

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse



INTRODUCTION

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°1 lancé en avril 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter sur le site www.experimentationsociale.fr le rapport d'évaluation remis au FEJ par l'évaluateur du projet.



FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Cette fiche doit tenir en **une seule page** et être remplie en utilisant le cadre suivant.

THEMATIQUE Numéro du projet AP1-195
LE DISPOSITIF EXPERIMENTE
Titre : Développement d'un service médiation logement sur le département de Lot-et-Garonne
Objectifs initiaux : Mise en œuvre d'un accompagnement des jeunes de 18 à 25 ans dans leur accès au logement autonome, qui va de l'accueil au suivi dans le logement, en passant par l'aide à la gestion budgétaire, la recherche de logements et la création d'un réseau de propriétaires privés et publics.
Public(s) cible(s) : Jeunes de 18 à 25 ans suivis par les 3 Missions Locales du département Objectif de 320 bénéficiaires. Au final, 472 bénéficiaires.
Descriptif synthétique du dispositif expérimenté Il s'agit de mettre en œuvre les 3 services médiation logement, visant à aider les jeunes à accéder à un logement autonome ou à se maintenir dans un logement.
Territoire(s) d'expérimentation : Département de Lot-et-Garonne (comprenant 2 ZUS et de nombreuses ZRR).
Valeur ajoutée du dispositif expérimenté : Création d'une fonction de médiation entre un futur locataire et un bailleur potentiel ; accompagnement des jeunes en amont et en aval, partenariat départemental.
Partenaires techniques opérationnels : Partenaires initialement indiqués dans le projet : Office HLM, CCAS d'une commune, propriétaires privés Partenaires effectifs de l'expérimentation : ceux indiqués + ADIL47+CAF+agences immo
Partenaires financiers (avec montant): Département 47 (50000€) CAF 47 (10000€) Agglo Agen (30000€): Grand Villeneuvois (9000€) Val Garonne (12000€) Commune Agen (18000€)
Durée de l'expérimentation Durée initiale : 28 mois Durée effective : 28 mois
LE PORTEUR DU PROJET
Nom de la structure : Mission Locale de l'Agenais, de l'Albret et du Confluent, Mission Locale du Pays Villeneuvois, Mission Locale de la Moyenne Garonne. Type de structure : associations loi 1901, privé.
L'ÉVALUATEUR DU PROJET
Nom de la structure : CREDOC Type de structure : association loi 1901, privé.



PLAN DE LA NOTE DE RESTITUTION

Proposition de plan à titre indicatif sachant que la structure générale et l'ensemble des items devront être traités.

Introduction :

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

A. Objectifs de l'expérimentation

L'objectif est de mettre en oeuvre deux autres expérimentations novatrices d'accès au logement des jeunes, au regard de la problématique existante sur le territoire.

Pour ce faire, une première expérience menée à Agen en 2008, sera développée sur les deux autres arrondissements de Villeneuve sur Lot et de Marmande.

Cette expérience est innovante dans le sens où elle propose un service d'accompagnement aux jeunes de 16 à 25 ans suivis dans les Missions Locales, qui va de l'accueil, au suivi dans le logement, en passant par l'aide à la gestion budgétaire, la recherche de logements et à la mise en place d'un réseau de propriétaires privés et publics.

La première expérience menée sur Agen avait obtenu des résultats très satisfaisants. 51 jeunes avaient accédé au logement autonome auprès d'un réseau de 25 propriétaires privés, sur une durée d'un an. 1 seule rupture de bail avait été à déplorer.

Le projet permettra de développer ce service sur Agen, mais également de conduire deux nouvelles expérimentations sur les autres zones, avec pour objectif de vérifier si les effets sont de même nature.

C'est ainsi que nous pourrons alors envisager une généralisation de ce service sur l'ensemble du département.

Le transfert pourra également être utilisable sur d'autres territoires nationaux, plutôt à dominante rurale.

B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)

1. Public visé :

320 jeunes de 18 à 25 ans non scolarisés, suivis par les 3 Missions Locales du département. La typologie du public est identique à celle du public cible habituel.

2. Bénéficiaires directs :

2.1. Statistiques descriptives

Le système d'information mis en place pour élaborer les statistiques de suivi de l'expérimentation a été créé dans le cadre du projet.

Tout d'abord, des actes de services homogènes, et une requête spécifique ont été créés dans Parcours 3, le système d'information national des Missions Locales, afin de pouvoir recueillir des données comparables dans chacune des 3 Missions Locales.

Ensuite, des tableaux Excel ont été créés dans les 3 structures pour pouvoir élaborer les mêmes statistiques, en vue de les compiler pour des besoins d'analyse.

Restitution du porteur de projet
Annexe 1 - Public visé par l'expérimentation
Nombre et caractéristiques des bénéficiaires et territoire d'intervention

Numéro du projet	AP1_195				
	Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires entrés l'année 1 sept 2009 > août 2010	Bénéficiaires entrés l'année 2 sept 2001 > août 2011	Bénéficiaires entrés l'année 3 sept 2011 > déc 2011	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action					
Jeunes	320	197	206	69	472
Adultes					
Nombre total de bénéficiaires	320	197	206	69	472
Nombre d'abandons ou exclusions					

	Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques		
1. Jeunes		
Age		
Moins de 6 ans		
6-10 ans		
10-16 ans		
16-18 ans		
18-25 ans	320	472
Autres : <i>(préciser)</i>		
Autres : <i>(préciser)</i>		
Situation		
Elèves en pré-élémentaire		
Elèves en élémentaire		
Collégiens		
Lycéens en LEGT		
Lycéens en lycée professionnel		
Jeunes apprentis en CFA		
Etudiants du supérieur		
Demandeurs d'emploi		182
Actifs occupés		290
Autres : <i>(préciser)</i>		50
Autres : <i>(préciser)</i>		36
Niveau de formation		
Infra V		94
Niveau V		237
Niveau IV		94
Niveau III		11
Niveau II		
Niveau I		1
Sexe		
Filles		274
Garçons		198
2. Adultes		
Qualité		
Parents		
Enseignants		
Conseillers d'orientation-psychologues		
Conseillers principaux d'éducation		
Conseillers d'insertion professionnelle		
Animateurs		
Educateurs spécialisés		
Autres : <i>(préciser)</i>		
Autres : <i>(préciser)</i>		

	Prévision initiale	Réalisation
Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif		
1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?		
Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML	Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML	Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML
Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place		
1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :		
Communale (une ou plusieurs communes dans un même département) Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région) Régionale (une seule région) Inter-régionale (2 et 3 régions) Nationale (plus de 3 régions) ?	Départementale	Départementale
2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers "politique de la ville" ?		
Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville	Oui, une partie de mon territoire	Oui, une partie de mon territoire

2.2. Analyse qualitative

472 jeunes ont bénéficié de l'action expérimentale.

Le profil de ces jeunes correspond au profil type des jeunes suivis dans les Missions Locales, à savoir une majorité de jeunes de niveau V et infra V.

En ce qui concerne le repérage, de nombreuses actions ont été menées : des réunions internes à chaque Mission Locale afin que les conseillers généralistes orientent les jeunes en demande d'accès au logement vers les services médiation logement, des réunions extérieures auprès des partenaires techniques afin de les informer de ce nouveau service, la création d'une plaquette de communication sur le service diffusée largement.

Le fait d'avoir créé une réponse sur la thématique du logement, a permis de repérer et d'accompagner de nouveaux jeunes dans les 3 Missions Locales, et de mieux appréhender la problématique de l'accès au logement pour les jeunes.

Un lien s'est également créé entre les trois Missions Locales par le biais de rencontres régulières afin d'homogénéiser les pratiques.

Enfin, l'expérimentation a confirmé l'importance du lien emploi/logement dans les processus d'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion.

3. Bénéficiaires indirects

On peut considérer qu'il y a eu deux types de bénéficiaires indirects :

Les conseillers des Missions Locales : le fait de disposer d'un service logement au sein de la structure, permet indéniablement une plus-value dans l'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion. Mais ce lien emploi/logement fait partie du processus d'évaluation.

Les propriétaires privés : 237 propriétaires ont été en relation avec les 3 services médiation logement. En plus du bénéfice de trouver des locataires, ceux-ci ont apprécié l'aide apportée par les conseillers médiation logement sur les aspects administratifs des aides et le relais pris auprès d'institutions comme la CAF par exemple, mais aussi sur les actions de médiation menées entre eux et les jeunes.

II. Déroulement de l'expérimentation

A. Actions mises en œuvre

Erreur ! Liaison incorrecte.

Il y a eu une première phase de préparation de l'expérimentation, du 1^{er} juillet 2009 au 15 septembre 2009.

Et ensuite, une deuxième phase d'expérimentation, du 15 septembre 2009 au 31 décembre 2009.

Nous n'avons pas rencontré de problèmes particuliers, mais bien entendu le dispositif expérimenté a occasionné un changement d'organisation et de pratiques. En dehors de la Mission Locale d'Agen qui avait déjà une expérience en la matière, les Missions Locales de Villeneuve sur Lot et de Marmande, ont dû mettre en oeuvre un nouveau service.

Le protocole d'évaluation nous a également obligé à mettre en place des outils très rigoureux de suivi des jeunes, à partir de requêtes spécialement créées pour l'occasion.

Enfin, nous avons pris des contacts avec les organismes de droit commun durant l'expérimentation, notamment le Conseil Général de Lot-et-Garonne.

Nous sommes aujourd'hui en pourparlers afin d'envisager une pérennisation du dispositif, soit dans le cadre du PDI, soit dans le cadre du PDLPD.

B. Partenariats

1. Partenaires opérationnels

Nom de la structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
Agen Habitat	bailleur
Habitallys	bailleur
CCAS Agen	Orienteur de publics jeunes
CAF 47	Partenaire technique dans les dossiers d'aide au logement
ADIL 47	Partenaire technique sur le plan juridique
Agences immobilières	Bailleurs
Bailleurs privés	Bailleurs
CILGERE	Partenaire financeur du Locapass
Associations caritatives	Aides financières ponctuelles

Tous les partenaires prévus au démarrage du projet, ont été concrétisés.

De nouveaux partenaires se sont rajoutés, notamment techniques.

Tous ces partenariats continueront à exister au-delà de l'expérimentation, car les services logement sont maintenant intégrés dans l'offre de services de chaque Mission Locale, et chaque partenaire souhaite la continuité de ce service.

2. Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
--------------	--

Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	45.15%
Cofinancements extérieurs à la structure	33.70%
Autofinancement	21.15%

Le financement par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse a été un véritable levier pour obtenir des financements complémentaires. Le financement du projet par le Conseil Général n'a d'ailleurs été possible que parce que le projet a été retenu.

A ce jour, même si les 3 Missions Locales ont fait le choix de pérenniser les services logement au sein de chaque Mission Locale, l'équilibre budgétaire n'est pas finalisé. Le Conseil Général de Lot-et-Garonne devrait soutenir financièrement, mais rien n'est officialisé pour l'instant. Les services pourraient être financés dans le cadre du PDH ou du PDLPD (à parité avec l'Etat).

Les autres collectivités locales sont sollicitées en ce moment.

Le problème majeur est l'absence de soutien de l'Etat, puisqu'il avait été annoncé au démarrage des expérimentations, qu'en cas de réussite des projets, l'Etat continuerait à soutenir les porteurs de projets.

Ainsi, l'hypothèse de soutien dans le cadre du PLPAD serait une solution intéressante.

C. Pilotage de l'expérimentation

Un comité de pilotage s'est constitué dès le démarrage du projet, et la première réunion a été réalisée en septembre 2009.

Sa composition était la suivante :

- Conseil Général de Lot-et-Garonne, co-financeur
- Communauté d'Agglomération d'Agen, co-financeur
- Communauté d'Agglomération du Val de Garonne, co-financeur
- Communauté de Communes du Grand Villeneuvois, co-financeur
- Mairie d'Agen, co-financeur
- CREDOC, organisme évaluateur
- CAF du Lot-et-Garonne, co-financeur
- DRCSP, Etat (à compter de 2010)
- Mission Locale de la Moyenne Garonne, porteur
- Mission Locale du Pays Villeneuvois, porteur
- Mission Locale de l'Agenais, de l'Albret et du Confluent, porteur

Il faut noter que la DRCSP n'a intégré le comité de pilotage qu'en 2010, car le représentant de l'Etat chargé de suivre les expérimentations n'était alors pas encore désigné, notre projet ayant été un des premiers à démarrer.

Nombre de comités de pilotage : 5 (fréquence semestrielle)

L'ordre du jour de chaque comité de pilotage était consacré au suivi de l'expérimentation, à l'aide de données quantitatives et qualitatives présentées par les directeurs et conseillers de chaque Mission Locale, mais aussi à la présentation de l'avancée de l'évaluation, et des aspects financiers relatifs au projet.

Nous n'avons pas vraiment eu d'échanges avec d'autres porteurs de projets, étant un des premiers projets à démarrer, et ce sans retard au démarrage.

III. Enseignements généraux de l'expérimentation

A. Analyse du dispositif expérimenté

Le dispositif s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans qui souhaitent accéder à un logement autonome ou se maintenir dans un logement. Il s'agit de logement durable ou temporaire, mais non d'urgence.

Il y a trois phases dans le dispositif :

1- évaluation de la situation du jeune

- accueil des jeunes orientés par les partenaires ou les conseillers de Mission Locale
- évaluation de leur situation sociale, professionnelle et financière (avec critères FSL) en lien avec leur conseiller ou référent
- Réalisation de leur budget
- Information sur les aides possibles

2- Accès ou maintien dans le logement

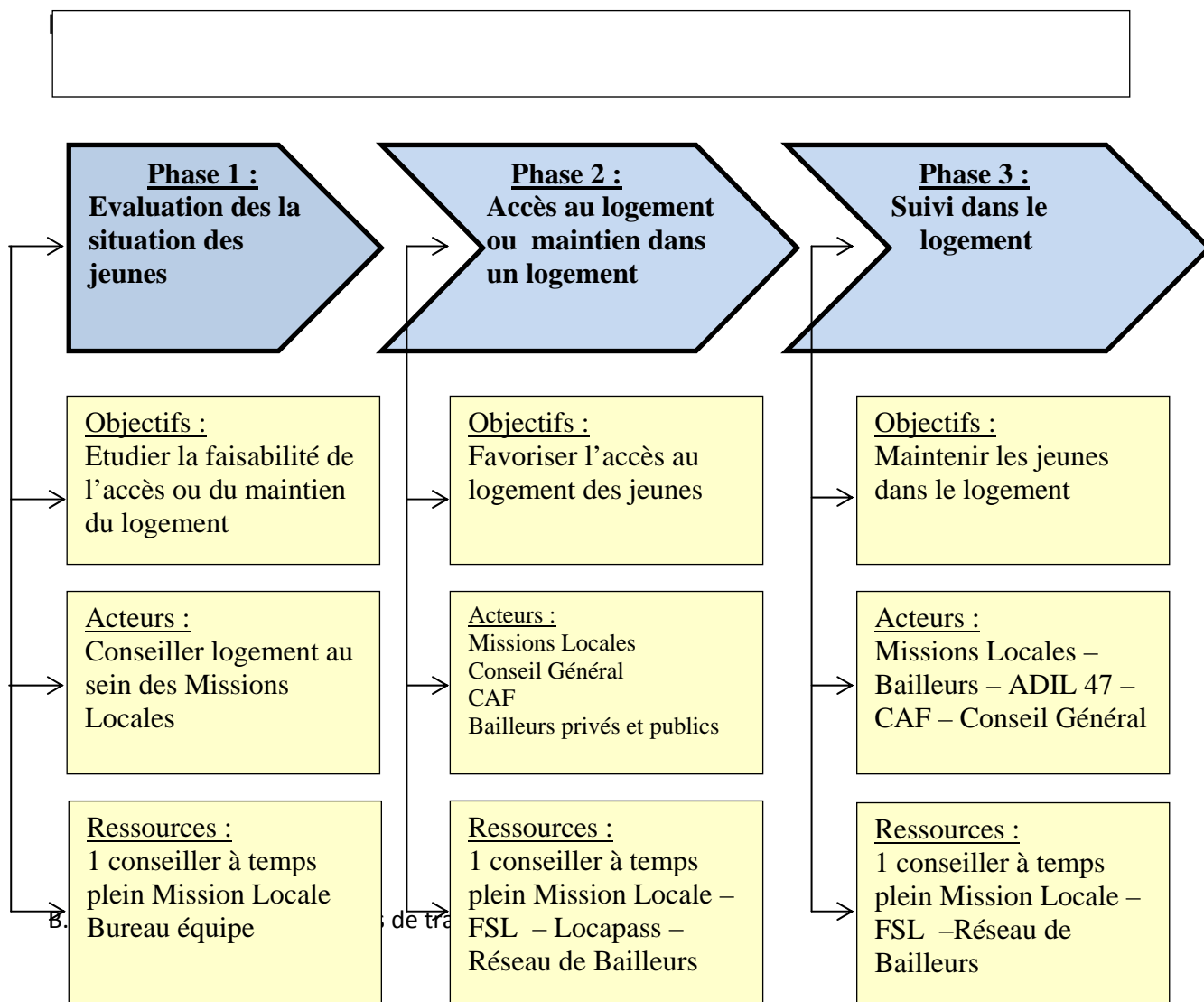
- Recherche de logements disponibles grâce au réseau constitué de bailleurs privés et publics
- Mise en relation avec les bailleurs
- Possibilités de visites de logements, de participation à la signature du bail ainsi qu'à l'état des lieux si les jeunes le souhaitent
- Montage des dossiers d'aide : locapass, FSL, CAF
- Aide administrative (ouverture des compteurs, assurance,...)

3- Suivi dans le logement

- Accompagnement du jeune après entrée dans le logement (paiement des factures, loyers,...) par des rendez-vous ou contacts téléphoniques pour rendre le jeune autonome
- Suivi des dossiers d'aide jusqu'au déblocage des fonds
- Vérification de l'ouverture des compteurs et de la souscription d'une assurance
- Lien avec les propriétaires
- Lien avec les conseillers ou référents du jeune

Dans le cas d'une action de maintien dans un logement, les trois phases sont les mêmes, mais se rajoute une étape de tentative de conciliation avec le propriétaire actuel, afin de négocier un impayé de loyer ou autre litige.

Dans la phase d'accès au logement, se pose aussi la question de rechercher un autre logement.



Il s'agit des jeunes de 18 à 25 ans, non scolarisés, actifs ou en recherche d'emploi. Ce public pourrait être étendu aux étudiants éventuellement.

Il n'y a pas de difficultés particulières pour toucher ce public si le dispositif est mené par une Mission Locale. La demande est très importante et arrive en deuxième position à égalité avec l'accès à la formation, et après l'emploi.

2. Actions menées dans le cadre du dispositif testé

Il est nécessaire de communiquer sur l'intérêt de mener cette action sur le territoire, et d'impliquer dès le départ les financeurs potentiels au premier rang desquels le Conseil Général, et les partenaires techniques spécialisés.

Il est également intéressant de réaliser un questionnaire de besoins auprès des jeunes en amont.

En ce qui nous concerne, une première expérimentation avait été menée auparavant et avait déjà prouvé l'intérêt de l'action.

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Partenaires incontournables :

- Missions Locales
- Conseil Général : la taille du département semble être la bonne pour mener ce type de dispositif.
- CAF
- Collectivités locales
- Bailleurs publics
- Bailleurs privés

4. Impacts sur la structure

Le premier bénéfice pour les structures porteuses du projet, est de pouvoir répondre à un véritable besoin exprimé par les jeunes : l'accès au logement, en leur apportant un service structuré et professionnel.

Ensuite, les autres impacts sont les suivants :

- Mutualisation des actions entre les Missions Locales sur les 3 territoires, permettant un service homogène pour les jeunes et un échange de pratiques très profitable au projet, et à d'autres actions innovantes
- Développement du lien entre les services internes à chaque Mission Locale : l'approche globale est ainsi optimisée
- Développement d'un nouveau réseau de partenaires sur une nouvelle thématique, renforçant ainsi l'image positive de la Mission Locale

Conclusion :

La mise en œuvre d'un service médiation logement départemental sur le département de Lot-et-Garonne a été une véritable réussite et a permis de répondre à un vrai besoin pour les jeunes.

De notre point de vue, ce service devrait se généraliser dans toutes les Missions Locales, car il permet de prendre en compte le lien emploi/logement primordial dans le parcours d'insertion des jeunes.

Bien entendu, cette généralisation ne peut se faire qu'avec des moyens supplémentaires estimés à un conseiller par Mission Locale, et dans le cas où la réponse n'existe pas déjà sur le territoire.

Annexes obligatoires à joindre au fichier :

- **Tableau 1 sur les publics**
- **Tableau 2 sur les actions**
- **Tableau 3 sur les outils développés dans le cadre de l'expérimentation**



Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse



Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative



Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

